

175070 - Les séquences de la prières au cours des quels on peut procéder à l'invocation

question

Quelles sont les séquences de la prière au cours des quelles on peut procéder à l'invocation?

la réponse favorite

Louanges à Allah

Les séquences de la prière ponctuées par des invocations sont de deux sortes:

La première consiste dans les moments que des arguments permettent de spécifier comme fortement recommandés pour recourir à l'invocation. Là, il est recommandé au prieur de prolonger les invocations dans la mesure du possible. Il y demande à Allah le Très-haut tous ses besoins dans la vie d'ici-bas et dans l'au-delà.

La première séquence est marquée par la posture de prosternation. Ceci s'atteste dans la parole du Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui): « **Le fidèle se trouve plus proche de son Maître quand il se prosterne. Multipliez les invocations en cette posture.** » (Rapporté par Mouslim, 482)

La deuxième séquence est le moment qui sépare l'ultime tashahhoud (ensemble d'invocations) du salut final. Ceci s'atteste dans un hadith d'Ibn Massoud (P.A.a) selon lequel le Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) leur a appris le tashahhoud puis dit: « **après quoi on demande ce qu'on veut.** » (Rapporté par al-Boukhari, 5876 et par Mouslim, 402)

La troisième séquence est le temps que dure l'invocation réservée à la prière impaire de clôture (qunoute). Ceci s'attesta dans ce hadith rapporté par Abou Dawoud sous le numéro 1425 d'après al-Hassan ibn Ali (P.A.a): « **Le Messager d'Allah (Bénédictio et salut**

soient sur lui) m'a appris des mots à dire dans la qunoute de clôture : Seigneur, guide -moi parmi ceux que Tu guides. Donne-moi la paix totale parmi ceux que Tu en gracies. Prend-moi en charge parmi ceux que Tu l'assures. Bénis pour moi ce que Tu m'as donné. Protège-moi contre le pire de ce que Tu décides. Tu juges et Tu n'es jugé par personne. Ton allié ne peut pas être humilié. Celui à qui tu déclare l'inimitié ne peut pas prendre le dessus. Maître, Tu restes l'unique source de bénédiction, le Transcendent. » Hadith jugé authentique par al-Albani dans Sahih Abi Dawoud n° 1281.

La deuxième sorte porte sur les moments cités dans la description de la manière de prier du Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) comme étant marqués par des invocations. Il les y faisait sans les prolonger, sans spécifier (une formule) et sans insister sur la demande de besoins indéterminés. Il ne faisait qu'employer quelques mots ou phrases courantes. Faire des invocations à ces moments ressemble plus au recours aux d' dhikr restreints qu'à des invocations libres.

La première séquence est l'invocation d'ouverture après le takbiir d'entrée de prière et avant la récitation de la Fatiha.

La deuxième séquence marque l'inclinaison. Le Messenger d'Allah (Bénédictio et salut soient sur lui) y disait : **« Que Tu es transcendant! Seigneur, notre Maître; nous Te louons. Seigneur, pardonne moi. »** (rapporté par al-Boukhari, 761 et par Mouslim, 484) d'après un hadith d'Aïcha

Dans son Sahih, l'imam al-Boukhari (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) place ce hadith sous un chapitre intitulé : invoquer quand on est 'incliné

La troisième séquence marque le redressement après l'inclinaison. Ceci s'atteste dans le hadith rapporté par Abdoullah ibn Abi Awfaa selon lequel le Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) disait : **« Seigneur, T'appartiennent des louanges qui remplissent la terre et le ciel et tout ce qu'il Te plaît après. Seigneur, purifie-moi à l'aide de la glace et de la grêle et de l'eau fraîche. Seigneur, débarrasse-moi des péchés et**

fautes comme on débarrasse un vêtement blanc de la saleté . » (Rapporté par Mouslim n° 476.

La quatrième séquence sépare les deux prosternations. Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) y disait: « **Seigneur, pardonne -moi. Accorde -moi Ta miséricorde. Consolide-moi. Guide-moi. Apporte-moi la subsistance. »** (Rapporté par at-Tirmidhi, 284 et jugé authentique par al-Albani dans Sahihi at-Tirmidhi.

L'imam an-Nawawi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: « **L'auteur de la Tatimmah a dit: cette invocation ne s'impose pas car on peut utiliser toute autre qui s'atteste dans la sunna, même si celle citée dans le hadith reste la meilleure. »** Extrait d'al-Madjmou (3/437).

On a rapporté la prononciation d'invocations pendant la récitation faite au cours de la posture debout tantôt dans les prières surrogatoires uniquement tantôt dans les prières obligatoires aussi par assimilation à ce qui concerne les premières prières , selon les ulémas. Cette pratique s'attesta dans un hadith de Houdhayfah (P.A.a) selon lequel il dit avoir prié avec le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui): «**Chaque fois qu'il récitait un verset traitant de la miséricorde, il s'arrêtait et demandait à en bénéficier . Chaque fois il récitait un verset évoquant le châtiment, il s'arrêtait et demandait à en être protégé. »** (Rapporté par Abou Dawoud n° 871 et jugé authentique par al-Albani dans Sahihi Abi Dawoud.

On a rapporté encore des qunoute lors d'événements importants. Mais il s'agit de prononcer une invocation adaptée à l'évènement. Si on y ajoutait d'autres , nous espérons que cela ne représenterait aucun inconvénient.

Al-Hafedz Ibn Hadjar (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: « L'essentiel de ce qui a été rapporté de manière sûre du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) concernant les moments au cours des quels il prononçait des invocations se résume en six. L'auteur ajoute à la fin deux autres.

Le premier se situe juste après le takbiir d'entrée en prière. C'est l'objet du hadith d'Abou Hourayrah cité dans les Deux Sahih: « **Seigneur, sépare moi de mes faux pas, etc.** »

Le deuxième concerne le moment du redressement qui est l'objet du hadith d'Ibn Abi Awfaa cité par Mouslim selon lequel il (le Prophète) disait: « **toute chose après... Seigneur, purifie-moi à l'aide de la glace, de la grêle et de l'eau fraîche.** »

Le troisième concerne l'inclinaison, objet du hadith d'Aïcha: « Il disait fréquemment au cours de l'inclinaison et de la prosternation: «**Que Tu es transcendant! Seigneur, Maître, sois loué. Seigneur, pardonne-moi.** » cité par Boukhari et Mouslim.

Le quatrième marque la prosternation où l'on recourt fréquemment à l'invocation conformément à l'ordre donné dans ce sens.

Le cinquième se situe entre les deux prosternation : « **Seigneur, pardonne -moi.** »

Le sixième concerne le tashahhoud.

En cas de qunoute et quand il récitait un verset traitant de la miséricorde, il s'arrêtait et demandait à en bénéficier. Quand il récitait un verset évoquant le châtiment, il s'arrêtait et demandait à en être protégé. » Extrait de Fateh al-Baari (11/132).

Le plus recommandé des moments de la prière sont au nombre de deux: la prosternation et l'ultime tashahhoud

Al-Hafedz Ibn Hdjar (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: « **Les moments d'invocation dans la prière sont: la prosternation et le tashahhoud.** » Extrait de Fateh al-Baari (11/186) Voir idem (2/318)

Cheikh Ibn Baz (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: «**Les moments d'invocation dans la prière sont: la prosternation et les ultimes instants du tashahhoud avant le salut final.** » Extrait de Madjmou fatawa Ibn Baz (8/310)

Allah le sait mieux.